



## Le SNEC ne signe pas les NAO chez Carrefour Voyages

Suite aux réunions de négociation  
du 20 février et du 10 juillet 2020,  
le SNEC **n'a pas obtenu** :



- ◆ ~~La gratification des médailles du travail en fonction de l'ancienneté~~
- ◆ ~~La mise en place d'un compte épargne temps~~
- ◆ ~~La revalorisation des salaires de 1.6%~~

### La Direction propose :

**La création d'un poste de vendeur niveau E qui ne concernera que peu de vendeurs** en fonction des critères quantitatifs exigés  
**La revalorisation des salaires des responsables cadres** en fonction du chiffre d'affaires par agence avec des **objectifs irréalisables**

**La Direction de Carrefour Voyages n'a pas souhaité** accorder les minima obtenus dans l'accord collectif Groupe EGALITE FEMMES-HOMMES sur :

- ↳ Le montant minimum des Chèques Emploi Services Universel pour la garde d'enfant (il sera de 500€ par année civile)
- ↳ L'enveloppe dédiée à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes de Carrefour Voyages.

Les propositions de la Direction n'étant pas à la hauteur des revendications du SNEC et des attentes des salariés de Carrefour Voyages, le SNEC ne sera pas signataire des NAO 2020

*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) Mail : [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) Tel : 04-91-33-18-27